

Ville de Châteauneuf-sur-Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 22
Suffrages exprimés : 27

Mise en ligne le 27 Mars 2026
République Française

Délibération N° 2026-30
Conseil Municipal du 21 Mars 2026

DATE DE CONVOCATION : 17 MARS 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – B. ALLAFORT – L. BOUTENEGRE – M. BARO – S. BROUILLET – S. DELMAS – A. DUBRUN – R. FRADET – P. FREON – J. LESERVOISIER – S. GOUTY – V. MABIN – C. MARCHAL-HEITZ – S. HERBRETEAU – E. OLIVIER – D. LETZELTER – C. RAFIN – A. SANTIAGO – S. RAYNAUD – J. VALLANTIN-DULAC

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M. VILLEGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – K. PERROIS donne pouvoir à A. DUBRUN – L. BOUAZZAoui donne pouvoir à M.H. AUBINEAU – L. FLEURIEAU donne pouvoir à R. FRADET – F. GUIRAO donne pouvoir à T. DEGRANDE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : M. VILLEGER – K. PERROIS – L. BOUAZZAoui – L. FLEURIEAU – F. GUIRAO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HERBRETEAU

Élection des Adjointes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt auprès du Maire des listes des candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers municipaux que d'Adjointes à désigner,

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste de Mme Marie-Hélène AUBINEAU,

Le Conseil municipal procède à l'élection des Adjointes.

- Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le Bureau (article L66 du code Électoral) :	0
- Nombres de suffrages blancs (article L65 du code Électoral) :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	27
- Majorité absolue :	14

DÉCIDE

De proclamer Adjointes et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Marie-Hélène AUBINEAU

En tant que respectivement :

- o 1^{ère} Adjointe : AUBINEAU Marie-Hélène
- o 2^{ème} Adjoint : VILLEGER Mickaël
- o 3^{ème} Adjointe : DUBRUN Aurélie
- o 4^{ème} Adjoint : DEGRANDE Thierry
- o 5^{ème} Adjointe : MABIN Valérie
- o 6^{ème} Adjoint : ALLAFORT Bruno

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.